l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'actualités concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Déclarez vos indicateurs ROSP 2021 à partir du 11 janvier

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) 2021, vous êtes invités à saisir vos indicateurs liés aux volets « qualité de service et modernisation de l'officine » et « qualité de la pratique » via amelipro **du 11 janvier 2022 au 2 mars 2022.**

Cordialement,
Votre correspondant de l'Assurance Maladie